



MARCHE PUBLIC SERVICES

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

1 la Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast
Tél : 02 99 69 86 86
contact@valdille-aubigne.fr

Règlement de la consultation

Objet du Marché

Entretien des espaces verts de sites communautaires dédiés à
l'assainissement collectif 2026-2029

Date limite de remise des offres :

Le lundi 12 novembre à 12h00.

SOMMAIRE

ARTICLE I.	DISPOSITIONS GENERALES	3
I.1.	Objet	3
I.2.	Pouvoir adjudicateur	3
I.3.	Mode de passation et forme du marché	3
I.3.1.	Type et forme de contrat de service	3
I.3.2.	Durée	3
I.3.3.	Nomenclature CPV	3
I.3.4.	Allotissement.....	4
I.3.5.	Variantes	4
I.4.	Date limite de remise des offres	4
I.5.	Délai de validité des offres.....	4
ARTICLE II.	COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION – CONDITIONS D'OBTENTION	4
II.1.	Pièces constitutives du dossier.....	4
II.2.	Modalités de remise du dossier de consultation.....	4
II.3.	Demande d'information et modification du dossier de consultation	5
ARTICLE III.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
ARTICLE IV.	CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
IV.1.	Documents à produire pour la candidature	5
IV.1.1.	Situation juridique de l'entreprise	5
IV.1.2.	Capacité économique et financière de l'entreprise.....	5
IV.1.3.	Références professionnelles et capacités techniques	5
IV.2.	Documents à produire pour les offres	6
IV.3.	Visites sur site.....	6
ARTICLE V.	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	7
ARTICLE VI.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET DE JUGEMENT DES OFFRES	7
VI.1.	Recevabilité des candidatures.....	7
VI.2.	Critères de jugement des offres.....	7
ARTICLE VII.	CONCLUSION DU MARCHE – MISE AU POINT	8
ARTICLE VIII.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9
ARTICLE IX.	PROCEDURE DE RECOURS	9

ARTICLE I. DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Objet

La présente consultation a pour objet principal **l'entretien des espaces verts de sites communautaires dédiés à l'assainissement collectif du territoire** de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

I.2. Pouvoir adjudicateur

Communauté de communes Val d'Ille Aubigné

1, La Métairie

35 520 MONTREUIL-LE-GAST

Tel : 02.99.69.86.86 (accueil)

Représentant légal du pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

I.3. Mode de passation et forme du marché

La procédure de passation utilisée est **la procédure adaptée ouverte**.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

I.3.1. Type et forme de contrat de service

Les prestations sont encadrées par **un accord cadre mono attributaire à bons de commande avec maximum** selon les dispositions des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la Commande Publique.

Les prestations du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins.

I.3.2. Durée

Le marché est conclu pour une durée initiale de 1 an à compter de sa notification. Il est reconductible tacitement 2 fois par période de 1 an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Le marché est exécuté par l'émission de bons de commande.

I.3.3. Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
77310000-6	Réalisation et entretien d'espaces verts
77342000-9	Taille des haies
45111220-6	Travaux de débroussaillage
77311000-3	Entretien de pelouses décoratives ou d'agrément
77314000-4	Services d'entretien de terrains

I.3.4. Allotissement

Compte tenu du caractère homogène des prestations objet du présent marché le marché n'est pas alloti.

I.3.5. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

I.4. Date limite de remise des offres

Les candidatures et les offres doivent parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date et l'heure limites précisées en première page du présent document.

Conformément à l'article R. 2143-2 du Code de la commande publique, les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

I.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION – CONDITIONS D'OBTENTION

II.1. Pièces constitutives du dossier

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

- Règlement de la consultation (RC),
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
- Bordereau de prix unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) à compléter
- Le cadre de réponse à compléter

II.2. Modalités de remise du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur du Val d'Ille-Aubigné sur la plateforme Mégalis Bretagne :

<https://www.megalis.bretagne.bzh> ou <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Le dossier de la consultation n'est pas disponible sous format papier. Son retrait se fera exclusivement sur la plateforme Mégalis Bretagne.

Il est conseillé aux candidats de s'identifier lors du téléchargement du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme Mégalis Bretagne afin qu'ils puissent recevoir les modifications et précisions apportées aux documents de la consultation, le cas échéant, et pouvoir recevoir une réponse à leur éventuelle demande de renseignements techniques complémentaires.

Dans tous les cas, il appartient au candidat de vérifier qu'il dispose bien de l'intégralité du dossier de consultation des entreprises pour établir sa réponse.

II.3. Demande d'information et modification du dossier de consultation

La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Les opérateurs économiques ont la faculté de soumissionner sous forme de groupement conjoint ou solidaire conformément aux articles R2142-19 à R2142-27 du code de la commande publique.

Les pièces et documents mentionnés à l'article IV.1 sont à produire pour chacun des membres du groupement.

Ils devront toutefois indiquer clairement dans leur proposition de quel type de groupement il s'agit.

L'un des membres du groupement devra être désigné comme mandataire du groupement. En cas de groupement conjoint, **le mandataire sera obligatoirement solidaire**, pour l'exécution du marché, de l'ensemble des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

ARTICLE IV. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

IV.1. Documents à produire pour la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet répondant aux exigences des articles L2142-1 à R2142-27 et R2143-1 à R2143-16 du Code de la Commande Publique. Il comprendra les pièces suivantes :

IV.1.1. Situation juridique de l'entreprise

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner,
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- En cas de redressement judiciaire, copie du jugement du tribunal

IV.1.2. Capacité économique et financière de l'entreprise

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,

IV.1.3. Références professionnelles et capacités techniques

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, accompagnée d'une attestation du destinataire ou, à défaut, d'une déclaration de l'opérateur économique ;
- Certificats de qualification professionnelle (la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tous moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate) ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'opérateur économique dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

- DC4 ou déclaration de sous-traitance (formulaire disponible à l'adresse suivante : www.economie.gouv.fr/daj)

Pour les entreprises nouvellement créées, il sera exigé de fournir les éléments d'information visés ci-avant ou si elles ne sont pas en mesure de les produire, de justifier de leur capacité par tout moyen.

IV.2. Documents à produire pour les offres

Les offres des opérateurs économiques seront entièrement rédigées en langue française.

L'unité monétaire est l'euro.

L'offre présentée comportera :

- **Le bordereau de prix unitaires et le détail quantitatif estimatif dûment complétés, datés et signés** au format pdf et au format xls ;
- **Le cadre de réponse dûment complété** au format pdf

L'opérateur économique remettra avec son offre toutes pièces qu'il jugera utiles de nature à étayer son offre.

En cas de non-fourniture de ce mémoire technique, la candidature sera déclarée irrecevable.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

IV.3. Visites sur site

Une visite de certains sites (3 sites représentatifs : station d'épuration par boue activée, lagunage et poste de refoulement) peut être réalisée sur demande. Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite des sites est facultative. Elle devra se faire entre le 2 et le 6 novembre sur rendez-vous avec Monsieur FINA. Numéro de téléphone à contacter pour prendre rendez-vous : 07 60 57 98 26

ARTICLE V. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Conformément aux articles L. 2132-2 et R. 2132-7 du Code de la commande publique, la transmission des offres par voie électronique est imposée dans le cadre du présent marché.

Les offres seront remises de façon dématérialisée via la plateforme Mégalis Bretagne (<https://marches.megalis.bretagne.bzh>).

Les offres remises selon une autre modalité que par voie électronique via la plateforme Mégalis Bretagne (sur support papier, par voie postale, sur support physique électronique, en main propre, par mail ...) ne seront pas ouvertes ni analysées.

En application de l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, les candidats transmettront leur offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue est ouverte par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres.

En application de l'article R. 2132-11 du Code de la commande publique, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents selon les modalités fixées par l'arrêté du 22 mars 2019.

ARTICLE VI. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET DE JUGEMENT DES OFFRES

VI.1. Recevabilité des candidatures

La recevabilité des candidatures est appréciée au regard des conditions suivantes :

- être autorisé à soumissionner à un marché public (ne pas faire l'objet d'une des interdictions de soumissionner définies aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique) ;
- avoir fourni un dossier de candidature complet (en cas de pièces manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur pourra inviter le candidat à compléter son dossier de candidature et en informera l'ensemble des autres candidats) ;
- avoir les capacités professionnelles, techniques et financières d'exécuter le marché.

VI.2. Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Jugé sur le cadre de réponse complété selon la notation suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations évalué selon le montant global TTC du DQE complété	60.0 %
2-Valeur technique appréciée selon le cadre de mémoire technique complété par le soumissionnaire	30.0 %
2.1-Moyens humains et techniques dédiés à la prestation	15.0 %
2.2-Calendrier proposé	5.0%
2.3-Moyens mis en œuvre pour la sécurité du personnel et des usagers	5.0 %
2.4-Moyens mis en œuvre pour garantir un bon état des lieux après intervention	5.0 %
3-Actions en faveur de la formation et de l'insertion	5.0 %
4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère et sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le critère prix de la prestation cité ci-avant sera noté de la façon suivante :

$$Nc = 60 \times (Pm / Pc)$$

Nc : note du candidat

Pm : coût de la prestation la moins disante

Pc : coût de la prestation du candidat

Le coût de la prestation sera examiné sur la base des quantités du DQE du marché sur lequel porte le présent règlement.

Les quantités renseignées sont des quantités estimatives et permettent une évaluation des prestations mais non aucune valeur contractuelle.

Aucune négociation n'est prévue sur ce marché.

ARTICLE VII. CONCLUSION DU MARCHE – MISE AU POINT

En application des dispositions des articles R2144-1 à R2144-7 du code de la Commande Publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, devra produire :

- Un extrait de casier judiciaire
- Les pièces prévues aux articles R 1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254-2 à D8254-5 du code du travail (le titulaire du marché devra fournir ces pièces réactualisées tous les 6 mois.)
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, et qu'il n'entre pas dans une des interdictions de

soumissionner au titre de l'article L2141-2 du Code de la Commande Publique (attestation de versement de cotisations et déclaration délivrée par l'URSAFF ; certificats annuels délivrés par la trésorerie et le service d'impôts, attestant de la déclaration de résultats et de TVA, du paiement de l'impôt sur les sociétés et du paiement de la TVA (liasse CERFA 3666, volets 1-2-4)) ces documents peuvent être remplacés par la page 3/3 de l'état annuel des certificats reçus (noti2) délivré par le trésorier payeur général du département dans lequel le candidat remplit ses obligations fiscales.

Ces pièces réactualisées devront être communiquées tous les 6 mois.

- Attestation d'assurance en cours de validité (tous les ans).

Pour les candidats établis dans un état autre que la France, les dispositions qui s'appliquent sont celles de l'article L2141-3 du code de la Commande Publique.

L'absence de production dans un délai de 10 jours, à compter de la réception de la demande, entraînera le rejet de l'offre.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

ARTICLE VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Conformément à l'article L. 2132-2 du Code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations et demandes de renseignements techniques complémentaires seront réalisés par voie électronique, via la plateforme Mégalis Bretagne :

(<https://marches.megalis.bretagne.bzh>).

Les candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera adressée à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de la consultation et s'étant identifiés sur la plateforme Mégalis Bretagne, au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE IX. PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Pays de la Loire

Mail Pablo PICASSO - BP 24209 - 44042 NANTES cedex 1

02 53 46 79 00

pays-de-la-loire@dreets.gouv.fr